

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 4 mars 2019, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement no 323-2019 relatif aux modalités de publication des avis publics.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce septième (7^e) jour de mars deux mille dix-neuf (2019).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le septième (7^e) jour de mars 2019, aux endroits déterminés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 mars deux mille dix-neuf (2019).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière